

Communications du Comité central

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1921)**

Heft 4-5

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

l'assemblée générale, une liste des membres soigneusement établie, j'adresse aux secrétaires de section la prière de bien vouloir m'envoyer, au plus tard pour le 31 mai, une liste des membres de leurs sections soigneusement établie.

L'expédition régulière de l'Art suisse et de l'Estampe dépend, comme on sait, essentiellement de l'exactitude de la liste des membres.

A cette occasion je renouvelle la demande d'adresser désormais toutes les communications concernant la liste des membres directement au secrétariat central.

Zurich, Zeltweg 9.

R. W. Huber.

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Résumé des délibérations du Comité central (Séance du 16 avril 1921).

Exposition de la Société 1921. Le Département de l'Intérieur veut bien nous communiquer qu'une subvention de fr. 3000.— nous est accordée pour l'exposition de cette année. La Commission fédérale des Beaux-Arts est autorisée à faire des achats à cette exposition. Nous avons exprimé nos remerciements au Conseil fédéral pour l'accueil qu'il a fait à notre demande du janvier dernier.

Le Comité central désire faire cette exposition à Zurich au mois d'octobre; le président central priera la Zürcher Kunstgesellschaft de mettre à notre disposition les salles d'exposition du Kunsthaus pour le mois d'octobre.

Les indications précises et les propositions pour le jury soumises aux exposants seront publiées au prochain numéro.

Turnus 1921. Le comité du Schweiz. Kunstverein nous informe de l'organisation nouvelle de cette exposition suisse itinérante. Le Kunstverein établit une liste d'un certain nombre d'artistes dont les œuvres constitueront le prochain Turnus. Les sections de Bâle et de Zurich ont protesté contre ce procédé (la section de Berne s'est alliée depuis à cette protestation). Le Comité central unanime appuie les manifestations de ces sections; il confirme la lettre de notre président central, adressée le 7 avril au Kunstverein, et décide d'adresser une nouvelle lettre au Kunstverein pour lui dire que l'organisation du Turnus 1921 ne correspond pas aux intérêts des artistes suisses. Le Kunstverein reçoit une subvention

de la Confédération pour l'organisation de son exposition suisse itinérante. Cette subvention a été accordée à une exposition suisse qui permet au moins aux artistes suisses à soumettre leurs œuvres au jury. Le Kunstverein a toute la liberté d'engager ce jury à être excessivement sévère. Un autre procédé sera considéré comme arbitraire et ne profitera guère aux bons rapports entre le Kunstverein et les artistes. Le temps restreint ne peut pas être considéré comme un obstacle: l'exposition pourrait commencer un peu plus tard et se borner à visiter un nombre restreint de villes. Le Comité central regrette que le comité du Kunstverein n'ait pas donné suite à son intention, manifestée dans sa lettre du 14 décembre 1920, de nous inviter à une conférence en vue de la réorganisation du Turnus.

Estampe 1921. Le Comité central vient de demander à Giovanni Giacometti s'il veut se charger de l'exécution de l'Estampe 1921. Une proposition de la section d'Argovie amène le Comité central à demander aux sections par la voie du journal de bien vouloir nommer dorénavant les artistes qu'elles croient particulièrement qualifiés pour être chargés de l'exécution d'une estampe pour nos membres passifs.

Assemblée générale 1921. Le Comité central décide que l'assemblée des délégués et l'assemblée générale auront lieu les 2 et 3 juillet 1921. Comme lieu de réunion on a prévu la ville de Soleure. L'ordre du jour sera publié dans le numéro du 1^{er} juin.

Mesures de protestations contre l'inondation de notre pays par les marchandises d'art de l'étranger. M. Righini dit l'étonnement de la section de Zurich qu'aucune réponse du Conseil fédéral était faite aux requêtes de la section de Zurich du 20 avril 1920 et à celle du Comité central du 21 mars 1921, demandant de fermer nos frontières aux marchandises d'art de l'étranger. Le besoin d'un geste énergique du Conseil fédéral pour empêcher l'entrée en masse de ces produits devient toujours plus urgent. Une communication de la section de Berne nous informe d'une vente aux enchères d'un grand nombre de tableaux de provenance autrichienne, allemande, russe, italienne et française, qui a lieu à Thoune au mois de février. Le Comité central décide de revenir de nouveau à la charge auprès du Conseil fédéral pour demander des mesures immédiates en vue de cette situation intolérable. En même temps M. Jeanneret sera prié d'informer

la Fédération des Travailleurs intellectuels de cet état de choses et de nos démarches. Nous sommes persuadés que cette grande organisation saisira avec empressement l'occasion de seconder nos efforts par une manifestation de solidarité.

Liste des membres. Le Comité central décide, en vue des frais d'impression excessivement élevés (fr. 700.—), de renoncer pour cette année à la publication de la liste des membres. On publiera la liste des membres tous les deux ans. Le secrétaire se charge de faire tout le nécessaire pour établir, en manuscrit, une liste des membres soigneusement préparée en vue de l'assemblée générale.

† Eugène Burnand.

L'excellent peintre Eugène Burnand que nous venons de perdre a grandement honoré son pays. Ce bon artiste appartenait à notre société en sa qualité de membre de la section vaudoise. Nous avons fait déposer une couronne sur son tombeau. Monsieur Ch. Rambert a exprimé les condoléances de notre société et de la section vaudoise.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

Fribourg. L'exposition de la section de Fribourg aura lieu à Fribourg, salle de la Grenette, du 8 mai au 5 juin prochains.

Neuchâtel. Le souper des membres passifs qui eût lieu le 12 mars 1921 au Cercle du Musée réunit un nombre respectable de participants; une franche gaîté n'a cessé de régner durant toute la soirée qui fut agrémentée d'un discours du président, auquel répondit un des membres passifs en termes spirituels, assurant la Section de l'entier dévouement de ceux-ci à la cause de l'art.

Comme de coutume une loterie, alimentée des œuvres offertes par les membres actifs et par deux estampes tirées spécialement, obtint un joli succès. Peu à peu chacun s'en fut, emportant le plus agréable souvenir de cette soirée annuelle.

Le secrétaire: *F. J. Nofaier.*